

Le Lien

Le journal municipal de Saint-Ismier

N° 42 septembre/octobre/
novembre 2016

[DOSSIER]

Un Plan local de déplacements (PLD) en débat à Saint-Ismier

Page 06

[ACTUALITÉS]

Restructuration de la cuisine
de l'EHPAD « Villa du Rozat »

Page 11

[ACTUALITÉS]

Retour sur la « Journée de
l'électro-mobilité » du 18 juin

Page 17

[PATRIMOINE]

Les travaux de protection
des vitraux de l'église

Page 18

[ANIMATIONS]

Journée du patrimoine
au torrent du Manival

TAILLE DES HAIES



De nombreux jardins sont agrémentés de haies qui contribuent à l'embellissement du cadre de vie de notre commune. Mais ces « murs vivants » doivent faire l'objet d'un entretien régulier pour éviter des propagations intempestives.

Les haies finissent par envahir les rues ou les propriétés voisines. Il arrive alors que la végétation

recouvre des panneaux de signalisation, des feux tricolores, empiète sur les trottoirs obligeant leurs utilisateurs à descendre sur la route, ou rende le nettoyage et le déneigement des chaussées problématiques. Le défaut d'entretien ou de taille des haies et arbres expose les propriétaires à une contravention de 5^e classe (entre 1500 et 3000 euros). La sécurité et l'aspect accueillant de nos voiries sont de la responsabilité de la mairie, mais aussi de chacun d'entre nous. Profitons-en pour remercier les Ismériens qui nous aident dans cette tâche quotidienne. Nous arrivons doucement à la bonne période pour procéder à la taille de notre végétation, alors... à vos sécateurs !



RÉSEAUX SOCIAUX – Retrouvez toute l'actualité de la ville de Saint-Ismier sur Facebook (alertes météorologiques, infos travaux, photos des animations municipales, infos sur des fermetures exceptionnelles, etc.) Même si vous ne disposez pas d'un compte Facebook, vous pouvez néanmoins consulter les informations en vous connectant à cette adresse : facebook.com/villedesaintismier

VACANCES D'AUTOMNE

Après sept semaines d'école, les vacances d'automne sont prévues du jeudi 20 octobre au mercredi 2 novembre 2016 inclus.

Le centre de loisirs et le local Jeunes accueillent vos enfants durant tous les congés. Des permanences d'inscriptions seront organisées environ deux semaines avant les vacances (plus de renseignements sur le site internet de la mairie : rubrique « Jeunesse »).

Le vendredi 28 octobre 2016, les jeunes du local proposeront des activités durant l'animation Halloween, organisée par la municipalité.

À noter : les accueils de loisirs ne fonctionnent pas durant les vacances de Noël

ÉTAT CIVIL

NAISSANCES 2016

- **Mathys BONIFACE**, le 18 mai
- **Claire MONNIER**, le 21 mai
- **Basile GAUMON**, le 30 mai
- **Capucine GRIMAUD**, le 7 juin
- **Alicia GENOD**, le 10 juin
- **Sasha AYMARD**, le 26 juin
- **Florent GIRARD**, le 7 juillet
- **Roméo MISSUD BARRAL**, le 10 juillet

MARIAGES 2016

- **Perrine FAVIER** et **Xavier VAILLANT**, le 1^{er} juillet
- **Magali RENAULT** et **Serge MORYUSSEF**, le 7 juillet
- **Géraldine MALDERA** et **Laurent NALLET**, le 9 juillet
- **Angélique GOTTI** et **Thomas MARTIN**, le 9 juillet
- **Noémie LAFON** et **Fabien LAFONT**, le 16 juillet
- **Laëtitia BLED** et **Matthieu RIBES**, le 21 juillet
- **Céline BORRIONE** et **Gérard WILLIAMS**, le 20 août
- **Thnimphorn PANYASAK** et **Yoann COURANT**, le 20 août

HORAIRES MAIRIE

Accueil mairie

04 76 52 52 25. Tous les jours de 9 h 30 à 12 h et de 14 h à 17 h 30, samedi matin (permanence administrative) de 9 h à 11 h 30.

Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Accueil du public, du lundi au vendredi de 9 h 30 à 12 h et de 14 h à 17 h 30. Fermeture le mercredi après-midi. Sur rdv pour le dépôt de vos dossiers au 04 76 52 52 25 ou à social@saint-ismier.fr

Service Urbanisme

Services Techniques

- Lundi : de 14 h à 17 h 30.
- Mardi, jeudi et vendredi : de 9 h 30 à 12 h.
- Mercredi : de 9 h 30 à 12 h et de 14 h à 17 h.
- Sur rdv en dehors de ces horaires.

Service petite enfance Crèch'ndo

04 76 52 31 58. Accueil tous les après-midi de 13 h 30 à 17 h 30.

Pôle Enfance Jeunesse Scolaire

Accueil du public (maison Belledonne) Du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30 (sauf mercredi fermeture à 17 h).

Médiathèque « L'Orangerie »

04 76 52 92 76

www.mediathèque-saint-ismier.fr

Mardi, jeudi et vendredi de 16 h 30 à 19 h, mercredi de 10 h à 12 h et 14 h à 19 h, samedi de 10 h à 12 h 30.

NUMÉROS D'URGENCES

- **Gendarmerie de Saint-Ismier** 17 ou 04 76 52 15 45
- **Police municipale** 04 76 52 93 64 ou 06 27 15 52 70
- **Pharmacie ou dentiste de garde** 39-15
- **Sapeurs-pompiers** 18
- **SAMU, médecin de garde** 15
- **Centre anti-poison Lyon** 04 72 11 69 11
- **Eau (SAUR)** 08 00 74 47 22
- **Assainissement (eaux usées) Sté Véolia** Astreinte urgente 7j/7j et 24 h/24 h : 04 76 61 39 34. Informations réseaux SIZOV 04 76 52 52 28.

PERMANENCES

- **Avocat conseil pour la commune** le 1^{er} samedi du mois de 9 h à 11 h 30, sur rdv au 04 76 52 52 25.

ÉCRIVAIN PUBLIC (NOUVEAUTÉ EN 2016)

Permanences, sur rdv au 04 76 52 52 25, le 4^e vendredi de chaque mois de 9 h à 12 h (service gratuit). Il aide dans vos démarches administratives, rédaction de courriers, informe sur vos droits.

PERMANENCES DU CONCILIATEUR

Après interruption momentanée, un nouveau conciliateur a été désigné, ses permanences se tiendront les 2^e mercredi de chaque mois de 9 h à 12 h et commenceront le mercredi 12 octobre 2016, sur rdv au 04 76 52 52 25.

- **Assistante sociale** sur RDV au 04 56 58 16 91

AGENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

La permanence, qui avait lieu en mairie les semaines paires le mardi de 15 h à 16 h 30, s'est définitivement interrompue le 1^{er} juillet 2016, sur décision de la CPAM.

Vice-président du CCAS de Saint-Ismier, conseiller municipal délégué aux logements sociaux

Tous les mercredis et vendredis de 9 h à 12 h

Contact : jp.meyer@saint-ismier.fr ou 06 74 96 66 22

SERVICES

Déchetteries et jours de collecte

Saint-Ismier, Crolles et Le Touvet. Ouverture 7j/7j de 8 h 30 à 17 h 45. Renseignements sur www.le-gresivaudan.fr Collecte des ordures ménagères le lundi et le jeudi et des bacs « Je trie » le mercredi. Si lundi férié, ramassage le jeudi suivant.

Objets trouvés

Information sur www.saint-ismier.fr, rubrique Vie quotidienne Police municipale.



Retrouvez plus d'infos en flashant ce QRcode.

www.saint-ismier.fr



N° 42

Sommaire

Page 4-5

Ça se passe chez nous...

[ACTUALITÉS]

Page 6 > 11

Nouvelles technologies

Qu'en est-il du très haut débit (THD) à Saint-Ismier.

[DOSSIER]

Page 12 > 15

Déplacements urbains

Un Plan local de déplacements en débat à Saint-Ismier.

[VIE PUBLIQUE]

Page 16

• Intercommunalité

• Tribunes politiques

[ENVIRONNEMENT ET PATRIMOINE]

Page 17

Développement durable

Faciliter et diversifier les déplacements sur notre territoire.

[SPORTS ET ANIMATIONS]

Page 18 > 19

Journée du patrimoine

Connaissance et partage d'un territoire.

[CULTURE]

Page 20

Agora, Médiathèque...

[ASSOCIATIONS]

Page 21

[AGENDA]

Page 22

Vos rendez-vous

Chacun a le devoir de se sentir concerné et responsable lorsque le lien républicain se délite, car les difficultés ne viennent pas toujours des autres ou de l'État. Au-delà de la difficulté à partager la charge de la vigilance, sans tomber dans la paranoïa, à l'échelle de la commune comme à celle de la nation, notre tâche principale est de « faire peuple » en cultivant la bienveillance.



Sans naïveté ni lâche complaisance



Le 14 juillet dernier, au soir de notre fête nationale et quelques jours plus tard à Saint-Etienne-du-Rouvray, nous avons été victimes d'attentats terroristes barbares. Ces crimes sauvages, contraires à toutes les valeurs humaines visent à promouvoir la haine et la discorde, avec la volonté assumée de terroriser pour mieux nous diviser.

Ils ont installé l'inquiétude et cristallisé l'émotion.

Mauvaise conseillère, cette émotion ne pourrait que nous égarer...

Elle est donc à écouter et à comprendre, car il est préférable de savoir contre qui elle s'exprime et quelles questions pendantes s'y rencontrent, plutôt que de la sacraliser ou affirmer, dans des postures creuses, des vérités définitives.

Elle conduit à nous interroger sur notre façon d'être les uns vis à vis des autres.

Chacun a le devoir de se sentir concerné et responsable lorsque le lien républicain se délite, car les

difficultés ne viennent pas toujours des autres ou de l'État.

Au-delà de la difficulté à partager la charge de la vigilance, sans tomber dans la paranoïa, à l'échelle de la commune comme à celle de la nation, notre tâche principale est de « faire peuple » en cultivant la bienveillance.

La vigilance ne peut, en effet, se décliner sans la bienveillance et tout ce qui favorise la rencontre, celle des générations, celle des habitants de longue date et des nouveaux arrivants, celle des cultures...

C'est le sens qui conduit nos choix politiques, notre volonté de rester attentif à l'autre, sans jamais perdre la notion de droits et de devoirs.

Les Conseils de quartier, l'échange et le dialogue étaient le fil rouge de notre programme municipal. Plus que jamais, dans le contexte que traverse notre pays, il le demeure.

À Saint-Ismier qui a la chance de s'enrichir de la présence de services et commerces de proximité,

cœur battant du village, lieux d'échange et de rencontre, des mesures de sauvegarde et de préservation s'imposaient. Elles ont été prises par le Conseil municipal.

L'attention portée à nos jeunes, à nos aînés, à nos familles, à nos modes de vie et de déplacements, à notre environnement, tout doit concourir à faire de notre village un exemple du bien vivre ensemble dans le respect des valeurs républicaines qui fondent notre histoire.

Il reste beaucoup à faire, mais je poursuivrai mon action avec mon équipe, sans naïveté ni lâche complaisance envers ceux que la bienveillance n'émeut pas, afin de défendre convivialité, harmonie, respect mutuel et, au bout du compte, l'amour de la France et notre identité la plus intime, celle qui vient du fond des âges, pour emprunter la formule du général De Gaulle.

Henri Baile
Maire de Saint-Ismier



Directeur de la publication: **Henri Baile**. Rédactrice en chef: **Sandrine Idier**. Chargé de communication: **Jérémie Borj**. Maquette et mise en page: **tassan.fr** À collaboré à ce numéro: **Alexandre Dhordain**. Photos: **Mairie de Saint-Ismier**. Impression: **Imprimerie Notre-Dame**. Périodicité: trimestrielle. Dépôt légal à parution. N° ISSN: 07 616 066. Hôtel de ville, BP 32, 38 331 Saint-Ismier Cedex. Tél.: 04 76 52 52 25 - Fax: 04 76 52 28 01 - com@saint-ismier.fr www.saint-ismier.fr - Ce numéro a été imprimé à 3 400 exemplaires.

Arc en ciel >

La nature est belle à Saint-Ismier : un double arc en ciel, en juillet dernier, visible depuis le parc de la mairie.

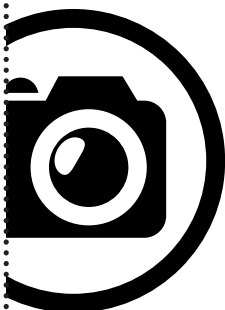


< Cinétoiles

Soirée "Cinétoiles" dans le parc de la mairie le 4 juillet dernier, avec animations et gourmandises, puis la projection du film "Paddington", et en clôture la découverte de l'astronomie. Un grand merci aux bénévoles du Comité des fêtes et aux adolescents du service Jeunesse.



Retrouvez tous les albums photos des animations municipales sur la page facebook.com/villedesaintismier





Remise de deux médailles de la ville

Au nom de la municipalité, le maire Henri Baile a remis le 1^{er} juillet dernier, dans le parc de la mairie, la médaille de la ville aux auteurs Danielle Dailly et Simone Desrousseaux pour leur ouvrage « Les hameaux de Saint-Ismier ». Un grand merci à elles pour leur engagement militant au service du patrimoine et de l'entretien de la mémoire de notre commune !



Hommage

L'association nationale des anciens des maquis du Grésivaudan a rendu le 27 juin 2016 un hommage au résistant André Lagier de la compagnie Stéphane, devant la plaque dédiée à sa mémoire et scellée sur le mur avenue de l'église, en présence de sa sœur, Jeanne Lagier, et du maire, Henri Baile. André Lagier était tombé lors d'une embuscade le 29 juin 1944.



Mini-camp d'été des 6/9 ans

Du 11 au 13 juillet dernier à Chichilianne dans le Vercors : balades à poney, tir à l'arc, etc. Une première pour beaucoup d'enfants !

Séjours estivaux des jeunes

8/12 ans

Du 18 au 22 juillet 2016 à Montferrat au lac de Paladru : kayak, paddle, VTT, baignade, etc.

12/16 ans

Du 6 au 15 juillet 2016 à Labenne dans les Landes : surf, skate électrique, paintball, etc.



[SOLIDARITÉ ENVERS NOS AINÉS]

Restructuration de la cuisine de l'EHPAD « Villa du Rozat »

L'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) « Villa du Rozat » possède actuellement une cuisine de préparation qui autorise la distribution d'environ 110 repas par jour, en deux services.



Une situation insatisfaisante

Les locaux et matériaux, tels que les revêtements muraux et de sols, ainsi que les cloisons et menuiseries sont, non seulement en mauvais état, mais ne sont ni adaptés à ce type d'activité, ni aux normes en vigueur. De plus, l'organisation spatiale actuelle ne permet pas de respecter les exigences légales en matière d'hygiène, de santé et de sécurité.

Des travaux prévus début 2017

C'est pourquoi, face à cette situation, la municipalité a décidé de restructurer la cuisine de l'EHPAD. Le projet retenu comprend une extension extérieure d'environ 15m², permettant des déplacements dans des espaces plus pertinents. L'association « Vivre son âge » va, quant à elle, prendre en charge le renouvellement et l'acquisition de matériels. Les travaux devraient s'étaler tout au long du premier trimestre 2017.

[MOMENTS DE PARTAGE]

La promesse d'un hiver riche en solidarité



Colis de Noël

Le Conseil municipal de Saint-Ismier, à travers son Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), offre, à ceux qui le souhaitent, un colis de Noël aux Ismériens âgés de 80 ans et plus. Un courrier d'information sera adressé aux bénéficiaires courant septembre. Les coupons réponses sont à retourner auprès du CCAS au plus tard le 31 octobre prochain. Si vous êtes concernés et que vous n'avez pas reçu ce courrier, n'hésitez pas à contacter le CCAS au 04 76 52 52 25. Le colis sera livré directement à votre domicile par un élu municipal ou un membre du CCAS au cours du mois de décembre. Les personnes handicapées peuvent également en bénéficier. Ils doivent pour cela être bénéficiaires, soit de l'Allocation pour Adultes Handicapés (AAH), soit de la Prestation de Compensation du Handicap (PCH) ou d'une pension d'invalidité de 80%.

Repas des seniors

La municipalité, le CCAS de Saint-Ismier et le club des « Sans Souci » sont heureux d'inviter les Ismériens de 70 ans et plus à partager un moment de convivialité lors du traditionnel repas de Noël **le jeudi 8 décembre prochain à 12 heures à l'Agora.**

Inscription : CCAS de Saint-Ismier au 04 76 52 52 25 avant le 25 novembre 2016. Possibilité de transport TIMSI.

SOLIDARITÉ ENVERS LA JEUNESSE

Aide financière pour la pratique d'une activité

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Saint-Ismier délivre une aide financière pour la pratique d'activités sportives et culturelles aux jeunes Ismériens (3 à 18 ans), dont les familles ont un quotient familial (QF) inférieur à 1 200. La participation du CCAS dépend du QF. L'aide est délivrée une fois par an et par enfant. Le dépôt des dossiers doit se faire avant le 15 octobre prochain.

Liste des justificatifs à fournir sur www.saint-ismier.fr, rubrique Action sociale – CCAS. Plus d'infos au 04 76 52 52 25.

PORTES-OUVERTES

Journée « portes ouvertes » à la caserne des pompiers de Saint-Ismier

Pour vous faire découvrir les missions, le matériel et les locaux, le samedi 17 septembre 2016 de 9h à 13h, au 315 chemin de Vergibillon (à côté de la déchetterie).

[SOCIAL]

Service de portage des repas : l'assurance d'un lien humain et d'une veille au quotidien

« Monsieur Franck est formidable
**d'humanité et de
partage**
avec ma maman, il lui parle,
il prend le temps... Merci à ce
monsieur pour lequel nous avons
le plus grand respect. »

*La fille d'une personne bénéficiant
du service de portage des repas*



Des difficultés pour faire les courses, pour préparer les repas ? Besoin de repas équilibrés et variés ?

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Saint-Ismier propose, depuis de nombreuses années, un service dit de « portage de repas à domicile » en liaison froide » (repas du midi et un potage) à destination des personnes âgées ou handicapées, sans condition d'âge, afin d'améliorer leur quotidien. À ce jour, nous comptons environ 25 bénéficiaires par jour. Les tarifs varient en fonction du revenu fiscal de référence du bénéficiaire.

Au-delà de son strict aspect alimentaire, le service de portage de repas représente également une veille sociale et sanitaire pour la personne âgée dépendante dans une société contemporaine où l'isolement de nos aînés est de plus en plus fréquent. Attentif et serviable, l'agent municipal, qui est chargé du portage des repas, est connu et reconnu à Saint-Ismier pour ses qualités humaines et pour son sens de l'écoute. Le témoignage des bénéficiaires montre que ce critère est fondamental lors du choix du prestataire de portage de repas. D'ailleurs, cette présence humaine s'inscrit dans le dispositif « voisins solidaires » mis en place récemment par l'équipe municipale (voir l'article ci-dessous à ce sujet).

Plus d'informations auprès du CCAS au 0476525225 ou sur www.saint-ismier.fr (rubrique « Action sociale – Point autonomie »).

[PERSONNES ÂGÉES]



Bernard CANIVET,

*Conseiller municipal,
Administrateur de l'EHPAD
« Villa du Rozat »*

**Vers des mutualisations
possibles entre les
différents partenaires**

La première réunion de la Coordination autonomie personnes âgées/handicapées qui s'est tenue en avril 2016 répondait à plusieurs objectifs :

- réunir toutes les structures, services, associations, professionnels de la commune qui sont acteurs au service des personnes âgées/handicapées ;
- permettre de mieux se connaître afin de faciliter les contacts et de préciser les attentes de chacun au niveau de la commune ;
- présenter les différents projets en cours, à l'échelle du Grésivaudan et de Saint-Ismier.

Sous la présidence de Monsieur le maire et avec la participation du chef du service autonomie de la Maison de territoire du Grésivaudan (Conseil départemental), une trentaine de personnes qui représentaient les associations : Phares, Vivre à domicile en sécurité, Accompagner à Domicile pour Préserver l'Autonomie, AFIPAEIM, Roz Amitiés, Cassiopée, Club des « Sans souci », des infirmières libérales, la maison d'accueil spécialisé Le Champ Rond, la maison de retraite de La Bâtie, la Villa du Rozat, la médiathèque et le CCAS de Saint-Ismier, ont pu présenter leurs activités et échanger sur leurs projets. La prochaine réunion, prévue à la fin de l'année, devrait aborder les mutualisations possibles entre les différents partenaires au niveau de la commune.

PRÉVENTION/SÉCURITÉ

Où en est-on du dispositif « voisins vigilants et solidaires » sur Saint-Ismier ?

Un premier dispositif opérationnel

Le dispositif « voisins vigilants » est désormais opérationnel sur la commune de Saint-Ismier. Son complément « voisins solidaires » se met en place. Une quinzaine de rues ou de micro-quartiers se sont déjà inscrits dans la démarche en désignant un « voisin référent ». En rappel, le voisin référent se voit attribuer par la mairie une adresse de courriel dédiée, qui lui permet des échanges d'informations utiles avec la gendarmerie nationale et la police municipale pour le dispositif « voisins vigilants ».



👁️ Si vous êtes intéressés par cette démarche, plus d'infos sur www.saint-ismier.fr (rubrique « Police municipale – Dispositif voisins vigilants ») ou au 0476529364.

Vous pouvez retrouver la carte, en grand format, des zones couvertes sur Saint-Ismier par les voisins référents sur www.saint-ismier.fr

Réflexions autour du volet « solidaire » du dispositif

La première commission extra-municipale « voisins solidaires » s'est réunie le 29 juin 2016. L'objectif de cette commission est de réfléchir aux moyens de créer ou recréer du lien et de la solidarité de voisinage, au-delà de la simple surveillance des biens matériels, initiée dans le volet « vigilant » déjà actif. Les premières pistes vont nous amener à étoffer le site Internet de la mairie, pour informer au mieux les Ismériens des possibilités offertes par le CCAS de Saint-Ismier ou par des organismes extérieurs.

PORTRAIT

Dans le viseur de Gilles Renou

Dans le cadre du cycle « Œuvres et artistes d'ici », le photographe présente sa vision en noir et blanc du Grésivaudan.

Quelques heures auparavant, le flanc nord du mont Granier venait de connaître un nouvel épisode d'éboulement massif. Parti en quête de vignes « assez symétriques », Gilles Renou aperçoit au loin la nouvelle grande saignée au cœur de la roche, le tout surplombé d'un nuage imposant. Il saisit l'instant. « *En contrebas, la petite maison et ses pylônes électriques montrent l'insignifiance de ce que peut réaliser l'homme face à la force de la nature* », commente le photographe amateur.

Cette image fait partie de la trentaine composant l'exposition « *Au fil du Grésivaudan, de Pontcharra à Grenoble* », fruit de quatre années de promenades et de randonnées dans cette vallée dont il est tombé amoureux.

Ingénieur au CNRS, Gilles Renou photographie depuis presque toujours. C'est au collège, au début des années 1970, qu'il entre pour la première fois dans une chambre noire. L'odeur enivrante des produits chimiques, la magie du développement et du tirage de films argentiques font naître chez lui un intérêt pour le huitième art qui ne le quittera plus. Tout comme son appareil photo – aujourd'hui numérique – qu'il garde en permanence avec lui.

« *Quand un objet m'interpelle, je ne le lâche pas. Je tourne autour jusqu'à ce que je trouve la photo.* »



Des paysages, de l'architecture, très peu d'êtres humains... Ses photographies retiennent d'abord l'attention par la puissance du noir et blanc. Un contraste fortement prononcé, fait de noirs profonds et de blancs lumineux, comme seuls les photographes, autrefois aussi tireurs, savent recréer à l'ère du digital.

Il y a ensuite un sens aigu de la composition. Son organisation visuelle des formes se révèle digne d'un artiste-peintre, lui qui n'avait pourtant – à son grand regret – aucun talent pour le dessin.

Le secret? Il ne mitraille pas. Il travaille à l'émotion et ne déclenche qu'avec parcimonie, seulement après avoir trouvé le bon angle. « *Quand un objet m'interpelle, je ne le lâche pas. Je tourne autour jusqu'à ce que je trouve la photo. Et parfois, je ne la trouve pas* », explique-t-il.

L'ensemble crée une atmosphère singulière, parfois dramatique, toujours saisissante, qui est une autre signature de l'artiste. « *La photographie d'auteur, surtout en N&B, est une interprétation de la réalité* » aime-t-il à souligner. Ce regard aiguisé, Gilles Renou le couche ensuite sur un beau papier, après avoir soigneusement choisi les encres d'impression. Il l'assure: « *Même à l'heure du partage numérique, c'est la finalité d'une photo que d'être imprimée...* »

EXPO

« **Au fil du Grésivaudan, de Pontcharra à Grenoble** »
OCTOBRE - DÉCEMBRE 2016
MAIRIE DE SAINT-ISMIER
Entrée libre aux heures d'ouverture

Gilles Renou – www.photogire.com

PETITE ENFANCE



Des sorties pédagogiques ces deux derniers mois au restaurant et à la ferme



À l'école des Vignes,
un nouveau préau extérieur
a été aménagé.



[ÉCOLES PUBLIQUES]

Travaux d'été dans les bâtiments scolaires

De nombreux travaux ont été réalisés cet été pour améliorer la vie dans les bâtiments scolaires. Au groupe scolaire des Vignes, un préau va permettre aux enfants de maternelle de profiter des récréations même par temps de pluie. À l'élémentaire, l'ancien sol carrelé endommagé des classes a laissé place à un sol PVC qui diminue la résonance dans les pièces. À l'école primaire du Clos Marchand, plusieurs classes ont été repeintes. Et à l'école primaire de la Poulatière, le parvis d'entrée de la maternelle est désormais clos pour limiter les occupations hors temps scolaire. À l'élémentaire, les travaux d'isolation sont terminés. Ils permettront, cet hiver, des économies de chauffage sur toute l'école qui est maintenant intégralement équipée en double vitrage.

[DÉMOCRATIE DE PROXIMITÉ]

Conseils de quartiers : c'est parti pour le cycle 2016/2017 !

Fidèle à son engagement, la municipalité va organiser la réunion des cinq Conseils de quartiers de la commune. Ils visent à installer l'écoute au cœur des échanges entre l'équipe municipale et les ismériens. Les prochaines rencontres seront particulièrement consacrées à des discussions autour du futur Plan local de déplacements (PLD) de Saint-Ismier.

Planning des prochaines réunions des Conseils de quartiers pour la saison 2016/2017 :

• **Samedi 24 septembre 2016 :**

Conseil de quartiers de "Semaises/Charvinière" et de "Pageonnière/Fangeat/Pont Rivet" à l'Agora à 10h.

• **Samedi 15 octobre 2016 :**

Conseil de quartiers de "Buttit/Grandes vignes" et de "La Bâtie/Clos Mars" sur le terrain d'Isiparc à 10h.

• **Samedi 5 novembre 2016 :**

Conseil de quartiers de "Manival" et de "Pratel/Grand Torrent" à la salle des fêtes du Rozat à 10h.

• **Samedi 26 novembre 2016 :**

Conseil de quartiers de "Centre-ville" et de "Vercors/Chartreuse" à la salle des fêtes du Rozat à 10h.

• **Samedi 3 décembre 2016 :**

Conseil de quartiers de "Civet/Cret de Chaumes/Ribotière/Bouts" et de "Corbonne/Chaboud/Combes" à la salle des fêtes du Rozat à 10h.

[AFFAIRES SCOLAIRES]

Effectifs scolaires à la rentrée : une hausse sensible

Les élèves, les enseignants et les équipes périscolaires ont repris le chemin de l'école le jeudi 1^{er} septembre 2016. La municipalité de Saint-Ismier souhaite la bienvenue aux nouveaux arrivés.

Grâce à une nouvelle augmentation des effectifs, le nombre de classes se maintient :

	Nombre d'élèves	Nombre de classes	Moyenne d'élèves par classe
École des Vignes	210	8	26,3
École Clos Marchand	193	7	27,6
École Poulatière	181	7	25,9
Effectif total rentrée 2016	584	22	
Rappel rentrée 2015	559	22	

Si la hausse des effectifs se poursuit, comme il est attendu, avec la livraison de plusieurs programmes immobiliers durant l'année 2017, une ouverture de classe sera sollicitée auprès de la Direction des services départementaux de l'éducation nationale de l'Isère (DSDEN 38).

Le numérique à l'école

Comme l'année dernière, la rentrée se fait sous le signe du numérique. En effet, la mairie poursuit, avec l'aval des équipes enseignantes, les investissements en tablettes tactiles et en vidéoprojecteurs car ces nouveaux outils tendent à favoriser les apprentissages.

Les temps d'activités périscolaires

Du côté des temps d'activités périscolaires (TAP), de nouvelles animations sont au programme comme celle des Magiciens du Ciel qui proposent la fabrication de cerfs-volants, boomerangs, etc. Les activités favorites des enfants sont de retour (zumba, touch-rugby, échecs, arts plastiques, etc.).

[DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE]

Parcelles sur « Isiparc » : signature des premières promesses de vente

Entre les quartiers de Buttit et de La Bâtie, le développement de la zone d'activités économiques « Isiparc » avance à grands pas. Les travaux des bâtiments commenceront fin 2016 et les premières inaugurations sont prévues à l'automne 2017.

De l'activité économique et de l'emploi sur Saint-Ismier

Le maire de Saint-Ismier, Henri Baile, a ainsi signé, le 13 avril dernier, la première promesse de vente d'une parcelle de 5 409 m². Elle sera occupée par Aseptic Fluides Systèmes, une PME spécialisée dans les eaux et effluents sécurisés, basée actuellement à Villard-Bonnot et qui souhaite déménager son siège social.



Des bâtiments innovants à énergie positive

Dans cette même perspective, une deuxième et troisième promesse de vente ont été signées, le 15 avril 2016, pour une entreprise de consultants en ingénierie, ER2i, qui souhaite elle-aussi déménager son siège social installé aujourd'hui à Montbonnot, ainsi que pour la société Moovabat. Ces deux bâtiments seront particulièrement innovants puisqu'ils seront à énergie positive, c'est-à-dire qu'ils produiront plus d'énergie qu'ils n'en consomment.

[NOUVELLES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION]



Qu'en est-il du très haut débit (THD) à Saint-Ismier?

Tous les résidents de Saint-Ismier, particuliers ou entreprises, ne sont pas égaux devant l'accès à Internet, en fonction de leur zone d'habitation. Dans une société où le moindre objet devient connecté, les Ismériens revendiquent légitimement un débit suffisant pour pouvoir bénéficier des services accessibles sur ce réseau.

La réalisation d'un réseau primaire et secondaire

Le Conseil départemental de l'Isère, la Communauté de communes du Grésivaudan (CCPG) et la commune de Saint-Ismier participent, dans la mesure de leurs moyens respectifs, à la mise en place d'un réseau d'initiative publique pour le très haut débit (RIP THD). En pratique, il s'agit d'amener la fibre optique au seuil de votre logement ou de votre entreprise (FTTH). Fin 2015 et début 2016, deux délégations de service public (DSP) ont été attribuées par le Conseil départemental de l'Isère à deux entreprises : la première (Tutor) est chargée de réaliser sur notre territoire le réseau primaire des nœuds de raccordement optique (NRO), équivalents à des centraux téléphoniques pour la fibre optique. La deuxième (SFR Collectivités) est chargée de la réalisation du réseau secondaire entre ces NRO et votre lieu de résidence ou de travail.

Un nœud de raccordement optique courant 2017

Ces deux entreprises ont commencé leurs travaux et des premiers contacts ont été établis avec la mairie pour sélectionner l'emplacement du NRO qui desservira Saint-Ismier. Un petit bâtiment sera implanté le long de la RD 1090. Tutor et SFR Collectivités préparent un planning de déploiement des réseaux primaires/secondaires et une première version de ce planning devrait nous être communiquée courant octobre 2016. Des premiers éléments permettent de penser que le NRO de Saint-Ismier pourrait voir le jour courant 2017 et être rapidement suivi du début de déploiement du réseau secondaire.



**François
OLLÉON,**

*Maire-adjoint chargé
de l'économie
et du numérique*

Un calendrier encore incertain

Ce calendrier relativement proche satisfait la municipalité de Saint-Ismier. Néanmoins, s'il n'était pas confirmé, l'équipe municipale étudierait des solutions alternatives pour apporter un service correct aux habitants actuellement mal desservis. Ces solutions alternatives risquent cependant de s'avérer très onéreuses pour une durée de vie limitée. La mairie de Saint-Ismier devra alors décider si elle lance un projet dont le rapport coût/bénéfice ne serait probablement pas bon mais qui permettrait de fournir un service de plus en plus essentiel, dans une société hyper-connectée.

[DÉVELOPPEMENT DURABLE]

Retour sur la « Journée de l'électro-mobilité » du 18 juin 2016 : un appel en faveur des modes doux

Face aux enjeux énergétiques et environnementaux, notamment dans le secteur des transports, l'électro-mobilité se présente comme une des réponses appropriées. Le développement du véhicule électrique est une composante essentielle de la politique des déplacements dans les territoires urbanisés.

Fidèle à ses engagements de campagne, l'équipe municipale de Saint-Ismier encourage l'essor du véhicule électrique et soutient toute initiative permettant le développement des modes doux de transports (scooters électriques, vélos à assistance électrique, etc.) La démonstration en a été faite le 18 juin dernier au lycée horticole lors de la « Journée de l'électro-mobilité », organisée par la mairie. Et au regard du succès du prêt de vélos à assistance électrique (VAE), cette expérience sera prolongée (inscription au 04 76 52 52 25).



Les **quads électriques** ont fait le bonheur des enfants.



Les vendeurs de **vélos à assistance électrique (VAE)** ont également présenté leurs modèles au cours de cette « Journée de l'électro-mobilité ».



Inauguration de la **borne électrique publique**, gérée par le SEDI (Syndicat des énergies du département de l'Isère), sur le parking de l'Agora.



PRÉSENTATION ET ESSAIS DE VÉLOS À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE
samedi 8 octobre 2016
de 9h à 16h
dans le parc de la mairie



Inauguration de la **borne électrique privée**, au parking de la Banque Populaire des Alpes, sur la route départementale 1090.

Les constructeurs de **voitures électriques et hybrides** ont exposé leurs modèles durant toute la journée du 18 juin dernier au lycée horticole.



Un Plan local de déplacements (PLD) en débat à Saint-Ismier pour la sécurité de tous et notre qualité de vie

Au regard de l'intensification du trafic sur nos voiries communales et de vos attentes exprimées en 2014/2015 lors des Conseils de quartiers concernant la mise en sécurité de nos enfants, des piétons et des cyclistes, un Plan local de déplacements (PLD) est à l'étude. Il sera construit et décidé avec vous cet automne.

.....

Dans une volonté de répondre au défi d'un développement durable et harmonieux du territoire communal, le PLD ambitionne de favoriser la cohérence entre le cadre de vie et les modes de déplacements, adaptée aux usages de chacun et notamment :

- de réguler la circulation, tout en développant les modes doux et les plateformes intermodales;
- de recréer des liens en articulant mieux le réseau aux quartiers, bassins de vie et d'activité, ainsi qu'aux communes voisines.

En quoi consiste-il ?

Le Plan Local de Déplacements (PLD) est une déclinaison locale, et non réglementaire, du Plan de Déplacements Urbains (PDU). Après une analyse des différents modes de déplacements sur la commune, en lien avec les autres éléments structurants tels que le bâti, les chaussées, etc., ce PLD doit constituer un document de référence pour l'organisation des déplacements sur le territoire communal. Il doit également définir précisément les interventions à réaliser, soit sous maîtrise d'ouvrage communale, soit en coordination avec d'autres acteurs institutionnels: Communauté de communes du Grésivaudan, Conseil départemental de l'Isère, région Auvergne-Rhône-Alpes, etc.

Le PLD doit répondre aux enjeux de l'évolution démographique et de la mutation urbaine de notre commune. Il vise ainsi quatre objectifs :

- l'accroissement de la sécurité de tous;
- l'amélioration des déplacements internes à la commune;
- le développement des modes de déplacements alternatifs à l'automobile;

- le dégagement de marges de manœuvre pour la mise en accessibilité des cheminements piétons.

La méthode

L'émergence d'un PLD se fait dans un premier temps par un diagnostic suivi d'une analyse des besoins des résidents, des dysfonctionnements existants et des projets de développement. Les enjeux qui découlent de ces deux phases permettent dans un second temps de définir une stratégie globale d'organisation des déplacements à l'échelle de la commune. Cette stratégie est finalement déclinée sous la forme d'un programme d'actions à court, moyen et long terme, destiné à faciliter l'émergence de projets et accélérer leur mise en œuvre.

Le calendrier

Les deux premières phases sont arrivées à terme et la proposition d'une stratégie globale d'organisation des déplacements est maintenant en cours de réalisation. À l'issue de cette étape, les réunions de Conseils de quartiers vont à l'automne 2016 permettre aux Ismériens de découvrir les principes de déplacement envisagés, mais aussi d'échanger et de partager les avis.

L'esquisse de ce PLD n'est donc qu'une base de travail. Il sera co-construit à l'automne 2016 et votre participation aux prochains Conseils de quartiers sera en conséquence importante car le PLD retenu sera le vôtre, issu de nos échanges.

Le compte rendu des éléments structurants du diagnostic

Les principaux éléments à retenir du diagnostic sont les suivants :

- deux polarités qui concentrent les commerces et les activités de proximité: le cœur du village et le linéaire de la route départementale (RD) 1090;
- des équipements scolaires conséquents qui génèrent surtout des déplacements en voiture, en transport en commun et peu à pied;
- des voiries où les modes ont du mal à cohabiter, du fait d'une emprise réduite sur la majorité des voies communales;
- des pratiques et des habitudes de déplacements orientées vers un usage très développé de la voiture;
- des pratiques parfois dangereuses et des aménagements non respectés.

Les enjeux

Les enjeux identifiés par le bureau d'étude à l'issue de la phase de diagnostic pourront guider la réalisation du PLD de Saint-Ismier. Ils incitent à :

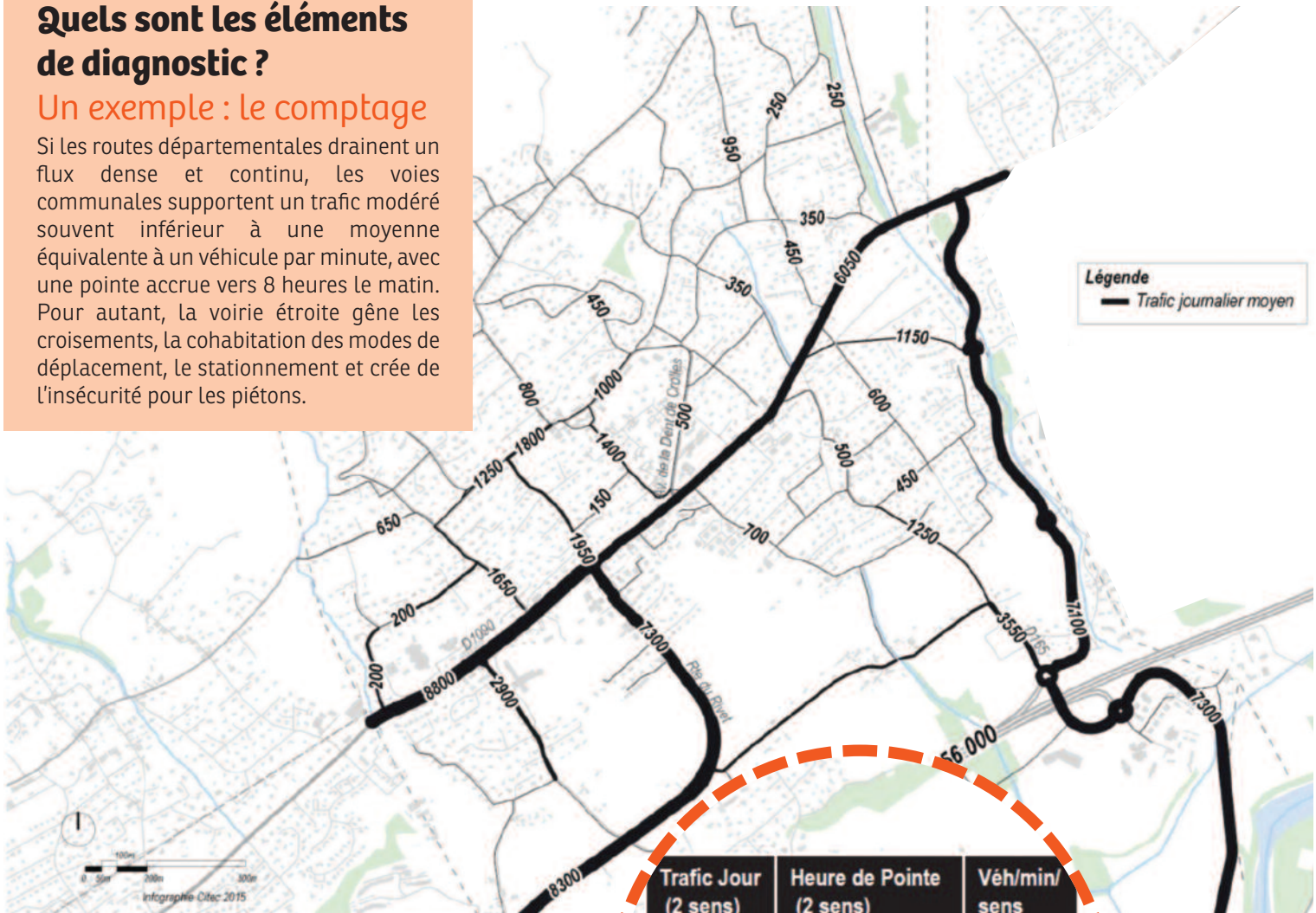
- renforcer les cheminements modes doux, en particulier la marche; il s'agit de garantir la sécurité des usagers piétons de la commune, notamment scolaires;
- profiter de l'emprise de la RD 1090 pour en faire un axe de circulation où l'ensemble des modes cohabitent de manière optimale;
- faire évoluer les comportements à travers la réalisation d'aménagements sécurisés ou la mise en valeur du territoire et du patrimoine;
- réduire les déplacements en voiture intracommunales, ce qui signifie un besoin de stationnement plus faible et donc de l'espace public retrouvé.



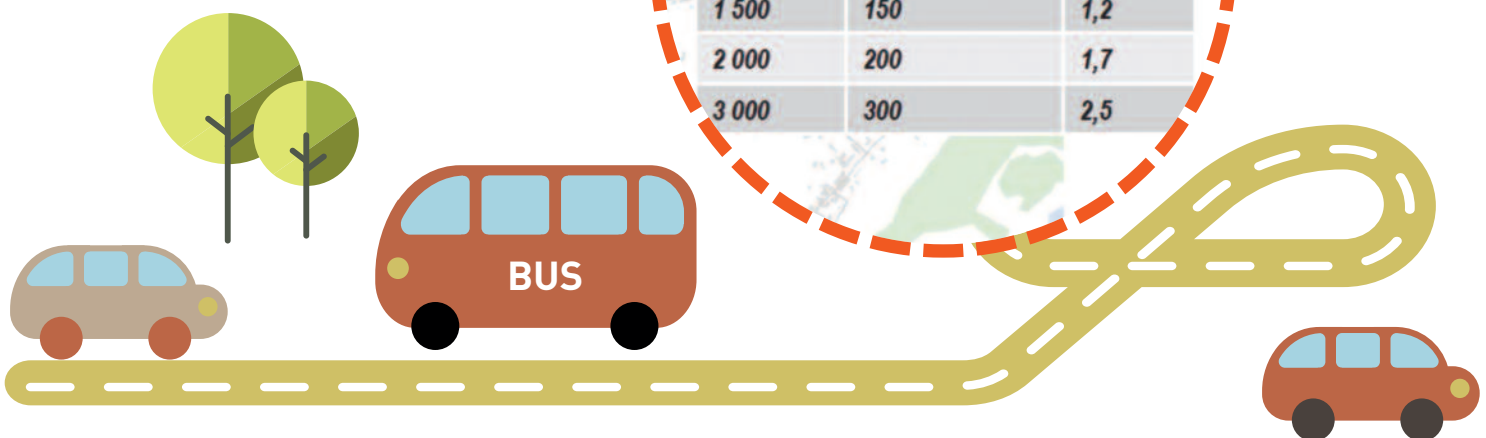
Quels sont les éléments de diagnostic ?

Un exemple : le comptage

Si les routes départementales drainent un flux dense et continu, les voies communales supportent un trafic modéré souvent inférieur à une moyenne équivalente à un véhicule par minute, avec une pointe accrue vers 8 heures le matin. Pour autant, la voirie étroite gêne les croisements, la cohabitation des modes de déplacement, le stationnement et crée de l'insécurité pour les piétons.



Trafic Jour (2 sens)	Heure de Pointe (2 sens)	Véh./min./sens
500	50	<1
1 000	100	< 1
1 500	150	1,2
2 000	200	1,7
3 000	300	2,5



À l'issue du diagnostic, quel est l'enjeu du PLD ?

En s'appuyant sur l'existant, la municipalité de Saint-Ismier souhaite aller vers une circulation « apaisée » respectueuse de tous.

Quels outils à disposition ?

Les réductions de vitesse

- pour diminuer la menace et la distance de freinage ;
- pour diminuer le bruit et la pollution.



La zone de rencontre

- zone d'activités urbaines avec une mixité des usages ;
- vitesse limitée à 20km/h ;
- priorité aux piétons ;
- mise à niveau de la chaussée.

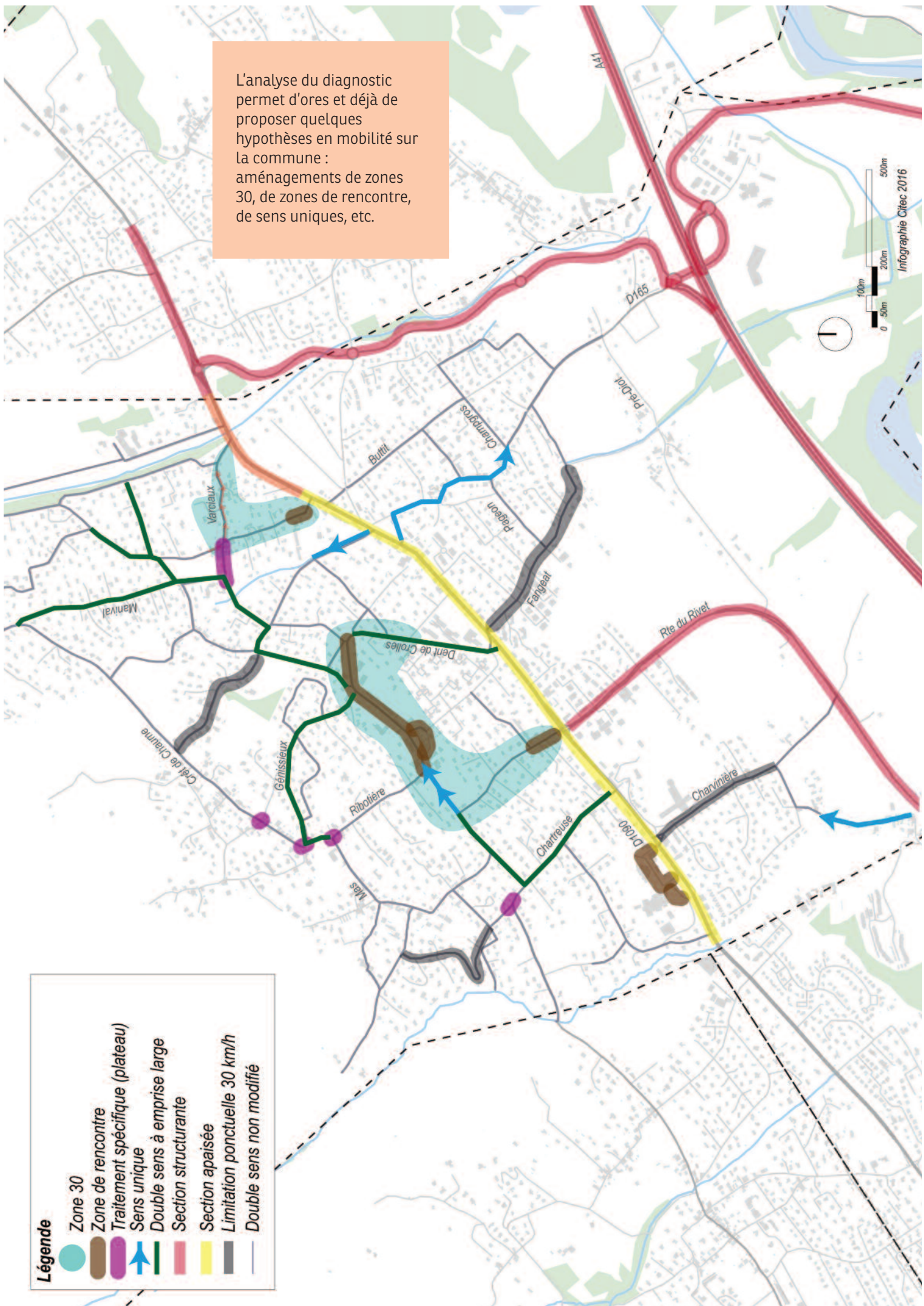


La zone 30

- adaptée à la vie locale, elle favorise la cohabitation des différents modes de déplacements ;
- vitesse limitée à 30 km/h ;
- réglementation ordinaire ;
- circulation des cycles sans besoin d'aménagement particulier, circulation des piétons protégée.



L'analyse du diagnostic permet d'ores et déjà de proposer quelques hypothèses en mobilité sur la commune : aménagements de zones 30, de zones de rencontre, de sens uniques, etc.



Légende

- Zone 30
- Zone de rencontre
- Traitement spécifique (plateau)
- ➔ Sens unique
- Double sens à emprise large
- Section structurante
- Section apaisée
- Limitation ponctuelle 30 km/h
- Double sens non modifié

[SYNDICAT INTERCOMMUNAL]

Canalisations publiques d'assainissement des eaux usées

Une réunion publique est organisée pour exposer la démarche du Syndicat Intercommunal de la Zone Verte (SIZOV) concernant l'opération de régularisation des servitudes relatives aux canalisations publiques d'assainissement des eaux usées. Elle se déroulera le 20 septembre 2016 à 18h à la salle polyvalente de la Maison des Arts, rue Jean Monet, à Montbonnot-Saint-Martin. En complément, un courrier d'information du SIZOV sera diffusé à tous les abonnés au service public d'assainissement collectif. Le SIZOV du Grésivaudan gère, depuis 2006, les compétences de collecte et de traitement des eaux usées sur les communes de Bernin, Biviers, Montbonnot, Saint-Ismier et Saint-Nazaire-les-Eymes.

[INTERCOMMUNALITÉ]

Votre nouveau réseau de transport à partir de la rentrée 2016 !

Depuis le 1^{er} septembre 2016, le nouveau réseau de transport « TouGo » de la Communauté de communes du Grésivaudan (CCPG) a été mis en place. Suite aux sept réunions publiques de concertation organisées au printemps dernier, cette nouvelle offre de mobilité répond à plusieurs objectifs : proposer un réseau mieux adapté, dynamiser le service, améliorer l'offre et les correspondances. Attention, certaines lignes changent !



Tri des déchets plastiques : plus simple et plus facile !

Fini les hésitations... Depuis le 1er juin dernier, tous les emballages plastiques (pots de yaourt, barquettes, gobelets, bouteilles de lait, etc.) vont dans la poubelle verte « Je trie » pour être recyclés.

Justice.fr un nouveau portail d'information

Depuis juin dernier, le ministère de la justice a créé un portail d'information et d'orientation (justice.fr) accessible à tous et permettant en quelques clics de connaître les différentes procédures civiles et pénales ainsi que les démarches auxquelles peut être confronté tout justiciable (casier judiciaire, droit à l'aide juridictionnelle, simulateur de calcul pour une pension alimentaire, etc.).

[TRIBUNE POLITIQUE DE LA MINORITÉ]

Triple O : Opacité, Ostracisme, Omerta...

Après avoir dénoncé le manque de transparence, voire l'opacité de certaines décisions, un nouveau palier a été franchi, puisque nous sommes régulièrement victimes d'ostracisme de la part de la majorité municipale, de même que la loi du silence doit être la règle. Les vieilles pratiques de la majorité précédente, dont les habitants ne voulaient plus, ont la vie dure et refont surface.

En clair, concernant la reconstruction du lieu de vie (ex bar du square), l'opposition n'est plus conviée aux réunions du groupe de travail, sinon à une date bien choisie... le 29 juillet ! En effet, notre représentant n'a pas été convoqué pendant 8 mois, alors que le projet a avancé en catimini. A quoi sert donc le pseudo groupe de travail, si seule la majorité y participe ? A donner certainement aux habitants l'illusion de la concertation.

Le Maire, interpellé sur ce point de non-convocation aux réunions des groupes de travail, lors du conseil municipal de mai, s'en défend en invoquant le côté technique des réunions pour évincer la minorité de ces dernières. Nous ne serions donc conviés qu'aux réunions politiques (sic)... Nous vous laissons le soin d'apprécier cette subtilité. C'est bien évidemment de la dialectique et de la politique politicienne, dont seul le Maire a le secret.

De plus, lors du dernier conseil, le Maire s'est vu octroyer par sa majorité tous les pouvoirs (nous avons voté "contre"), pour signer toutes les démarches d'urbanisme liées à cette reconstruction (permis inclus), sans qu'aucun projet n'ait été présenté, ni en commissions, ni au conseil. "Circulez, il n'y a rien à voir". Alors, plaider régulièrement pour la transparence n'apparaît guère crédible.

Mais c'est aussi la loi du silence que le Maire souhaite imposer à tous, y compris à la minorité, puisqu'il nous a demandé publiquement, lors du dernier conseil, de retirer notre article du Lien N°41, ce que nous avons refusé, bien entendu. Les sujets qui dérangent doivent rester secrets, ce qui explique, sans doute, notre exclusion dans certains dossiers.

Christophe Gauvain / Luc Meunier / Sylvain Michalik / Clotilde Nicolussi Castellan / Agnès Schuster

[TRIBUNE POLITIQUE DE LA MAJORITÉ]

Non à l'implantation d'un pylône de téléphonie mobile à 65 m des habitations !

Dans l'objectif d'étendre sa couverture téléphonique, la société Free Mobile a notifié à la mairie son intention d'installer un pylône de téléphonie mobile au lieu-dit « la Bagode », sur les hauteurs de Saint-Ismier. Des antennes relais pourraient être implantées sur une parcelle qui se trouve à 65 mètres des habitations. Dans ces conditions, la municipalité a refusé la demande d'électrification du futur pylône de Free Mobile et a, en conséquence, proposé des sites d'implantation alternatifs. Mais l'opérateur n'a jamais pris la peine de répondre au courrier de la mairie en ce sens, pas plus que de donner suite aux rencontres avec le maire.

Un contentieux juridique s'est donc ouvert et le tribunal administratif de Grenoble a condamné la mairie dans son refus d'électrifier la parcelle. Face à cette situation, la municipalité a souhaité faire le point avec les riverains et les membres de l'association « ACTIVE Combes » le 20 juillet dernier lors d'une réunion publique à la salle du Rozat. Malgré la condamnation de la commune par la justice, le maire souhaite continuer le combat. C'est ainsi qu'il a décidé, au nom de l'équipe municipale, de saisir le préfet de l'Isère afin que celui-ci réunisse, comme le permet la loi dite Abeille, une commission de conciliation et d'envisager toute autre forme de résistance.

La municipalité ne s'oppose pas catégoriquement au développement de la téléphonie mobile sur Saint-Ismier. Elle a pleinement conscience de la nécessité et du besoin des particuliers/professionnels d'être connectés face à l'émergence des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) dans notre quotidien. Néanmoins, il paraît irrespectueux d'installer des antennes relais aussi près des habitations. Le maire et son équipe municipale sont déterminés à ne pas laisser la commune entre les mains d'opérateurs de téléphonie mobile peu scrupuleux de la préservation du cadre de vie et de la santé des habitants. L'environnement et l'identité de notre village doivent être préservés ! Les opérateurs, qu'ils soient de la téléphonie ou de l'immobilier, doivent comprendre qu'ils ne sont pas en terrain conquis à Saint-Ismier.

[DÉVELOPPEMENT DURABLE]

Faciliter et diversifier tous les déplacements sur notre territoire



La conjoncture climatique, les difficultés de déplacement... encouragent les initiatives afin de diversifier les usages. Ainsi, l'aménagement de notre territoire se conjugue-t-il aux pratiques émergentes pour répondre aux besoins et faciliter les moyens de déplacements alternatifs dans un schéma polymorphe et une synergie logistique.

La mairie de Saint-Ismier prête actuellement ces vélos à assistance électrique (VAE)

En Grésivaudan, si l'automobile reste privilégiée quelle que soit la distance, le covoiturage se développe en s'appuyant sur un réseau de parkings relais (P+R) et d'applications numériques. Il est encouragé par les politiques et l'entreprise. Ainsi, des sites web connectent quasi instantanément et gratuitement conducteurs et passagers, générant ainsi un coût de déplacement plus modeste.

Par ailleurs, des voitures électriques basées à Crolles ou Grenoble répondent aux besoins occasionnels via l'auto-partage. Dans le même temps, des Grenoblois réfléchissent à un service d'auto-stop sécurisé, à l'instar de la voiture à partager (VAP) du Nord-Isère qui propose des itinéraires et des arrêts prédéterminés à ses adhérents.

En Grésivaudan, les divers modes s'articulent sur les plateformes intermodales et croisent le nouveau réseau de transports en commun de la Communauté de communes du Grésivaudan (CCPG) : le « TouGo » présente un maillage de services et des lignes de bus reliant

les pôles de convergence, des tracés intracommunaux au rythme cadencé et un service à la demande « Allo Bus » (« Mobil Bus », pour les personnes à mobilité réduite), sur réservation.

Des tracés cyclables destinés aux « pendulaires » et aux cyclotouristes sont en cours de balisage afin de développer les modes actifs. Conjointement, des cheminements piétons se dessinent.

Localement, la commune de Saint-Ismier s'inscrit dans la continuité de cette dynamique, avec la volonté de respecter tous les modes et usages inscrits au Plan local de déplacements (PLD) ; en exemple, l'incitation à l'électromobilité et le prêt de vélos à assistance électrique (VAE), dont le succès encourage les élus municipaux à en prolonger la durée. Des parkings à vélos sont à l'étude.

En complément, l'entraide de voisinage encadrée par le dispositif « Voisins solidaires » peut aussi offrir des opportunités en circuit court... et ouvrir d'autres perspectives.

Services en mobilité

- Transports en commun « TouGo » de la CCPG : www.tougo.fr
- Plan du réseau et parkings relais : www.tougo.fr/Pratique/Plan-et-horaires
- Auto partage : <http://citelib.com>
- Voitures à partager : <http://wordpress.mobilite-nord-isere.fr/vap>
- Sites de covoiturage en accès gratuit pour les trajets domicile-travail :
 - Région Rhône-Alpes : www.covoitoura.eu
 - Toute la France : www.karos.fr
- Services en mobilité sur Saint-Ismier :
 - Parkings relais : au mémorial Doyen Gosse et à l'Agora
 - Inscription et conditions de prêt de vélos à assistance électrique à Saint-Ismier : 04 76 52 52 25
 - Dispositif « Voisins solidaires » : 04 76 52 52 25



[VALORISATION DU PATRIMOINE]

La municipalité engage des travaux de protection des vitraux de l'église

Dans le cadre de sa politique en faveur de la sauvegarde et de la promotion du patrimoine de Saint-Ismier, la municipalité a engagé des travaux de protection des six vitraux de l'église de la commune réalisés par ARCABAS, peintre isérois de renommée internationale. Cette protection constituée de plaques en polycarbonate, posées à l'extérieur, a été financée à concurrence de 50% par la Communauté de communes du Grésivaudan (CCPG).

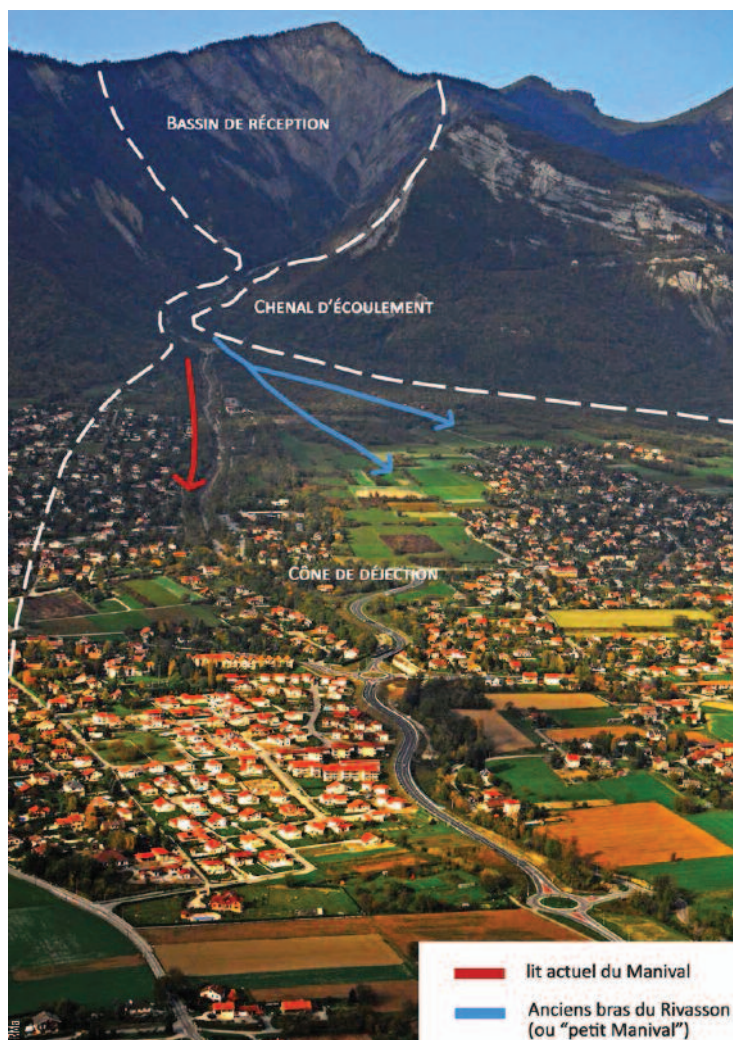
Situé au cœur du village, cet édifice religieux,

dont une partie date du 12^e siècle, est la propriété de la commune de Saint-Ismier. Le porche est classé depuis 1908 aux « Monuments historiques » du ministère de la culture. Au-delà du caractère culturel de cet édifice, son intérêt patrimonial est certain. Aussi, tout en s'inscrivant dans le respect de la loi de séparation des Eglises et de l'Etat de 1905, l'engagement de ces travaux représente un véritable intérêt public en faveur de la sauvegarde du patrimoine ancien de la commune.

[ANIMATION MUNICIPALE]

Journée du patrimoine

Connaissance et partage d'un territoire



2 départs 9 h et 9 h 45

Des guides du Parc naturel régional (PNR) de Chartreuse, du Conseil départemental de l'Isère et de l'Office national des forêts (ONF) vous emmèneront à la rencontre des spécialistes et des passionnés du torrent et de ses alentours. Seront présents :

- l'association Rosalia, spécialisée d'entomologie ;
- le Conservatoire des espaces naturels (CEN) ;
- la Restauration des terrains en montagne (RTM) ;
- l'Institut de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture (IRSTEA) ;
- l'Institut des risques majeurs (IRMA).

Préinscriptions possibles à l'accueil de la mairie ou au 04 76 52 52 25 ou à [com@saint-ismier.fr](mailto:com@ saint-ismier.fr)



Sandrine IDIER,

Première adjointe au maire
 chargée de la communication
 et de l'animation

Un moment de détente à la découverte du patrimoine naturel

Il s'agit d'une balade nature et sportive d'environ 400 mètres de dénivelé, il est donc conseillé d'être bien chaussé, car le tracé passe par le lit du torrent, de porter une casquette et de prendre de l'eau. L'arrivée est prévue à la cabane forestière où seront projetés les films réalisés par l'IRMA sur les risques torrentiels. Un apéritif sera offert par la municipalité mais vous pouvez également apporter votre pique-nique pour clore la promenade. Nous vous attendons nombreux pour venir échanger, avec les spécialistes présents et l'association «Vivre au Manival», et profiter de ce site remarquable. À l'occasion de cette journée, la mairie rééditera la brochure « Le torrent du Manival », réalisée dans le cadre du 150^e anniversaire de la Restauration des terrains en montagne (RTM) et l'offrira aux participants. La descente sera libre.

Le 17 septembre prochain, à l'occasion de la 33^e édition des Journées européennes du patrimoine, dont le thème est « patrimoine et citoyenneté », la municipalité de Saint-Ismier vous invite à une promenade guidée autour du torrent du Manival.

Lors de ces journées, plus de 17 000 lieux ouverts au public dressent un portrait étoffé de la citoyenneté et de ses implications. A Saint-Ismier, il peut paraître paradoxal de choisir pour illustrer ce thème la gorge du Manival qui débute en contrebas du Bec Charvet et se termine aux portes de Saint-Nazaire-les-Eymes et Saint-Ismier.

Cependant, il suffit de venir consulter les archives municipales pour comprendre combien une société paysanne et agricole vulnérable a dû se mobiliser pour se protéger des phénomènes torrentiels exceptionnels durant les XVII^e et XVIII^e siècles, mais aussi pour appréhender combien leurs conséquences ont pesé sur le développement de notre territoire.

Si aujourd'hui le torrent du Manival est devenu « patrimoine naturel », espace récréatif classé zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique, il a su par le passé imposer à l'homme de démontrer son sens de l'engagement citoyen au service de tous pour se prémunir des caprices de la nature.

Les communes de Saint-Ismier, Saint-Nazaire-les-Eymes et Bernin se sont considérablement développées dans la deuxième moitié du XX^e siècle, en lien avec le développement de l'agglomération grenobloise. Les maisons ont remplacé les vignes et le cône de déjection du torrent a été très vite « colonisé ». Cette urbanisation, sur le site historique de l'étalement des laves torrentielles, n'aurait jamais été possible sans les travaux réalisés pendant plus d'un siècle. Pour maintenir un niveau de sécurité satisfaisant, de nouveaux travaux seront encore nécessaires (extraits de la brochure « Le Torrent du Manival » – RTM/ONF).

Pour mieux appréhender l'histoire de ce site remarquable, rejoignez-nous le 17 septembre 2016: le rendez-vous est fixé sur le parking situé sous les bâtiments de l'Office national des forêts (ONF). Accès par la route de Saint-Pancrasse, le parking sera fléché.

[SPORT]

Les courses hippiques du « Jumping Grenoble/ Saint-Ismier »

L'épreuve phare de l'édition 2016 du « Jumping Grenoble/Saint-Ismier » au Centre hippique des Alpes (CHA), implanté au quartier de La Bâtie, a été remportée le 31 juillet dernier par Nicolas Bodin et sa monture, Vidée, qui ont signé le seul double sans faute. La 2^e et la 3^e place reviennent au seul Sylvain Cœur, avec successivement Utopia d'Etrez et Balthazar de Baudignies.



Ci-dessus, de gauche à droite : Guy Desmeure, chef cavalier, le maire Henri Baile, et Daniel Desmeure, président du CHA lors du concours de dressage qui a réuni cette année 360 cavaliers compétiteurs, un record de participation.

L'ismérien,
Fares Manai
(19 ans),
a intégré l'équipe de
France de taekwondo.
Un grand bravo à lui !



**Cross
du Manival**

dimanche 25 septembre

Inscriptions à partir de 8 h 30
à l'Agora ou dès maintenant
sur www.saint-ismier.fr

[SOLIDARITÉ ENVERS LES PERSONNES ÂGÉES]

Des animations pour la « Semaine bleue »

La « Semaine bleue » est un moment privilégié pour informer et sensibiliser l'opinion sur la contribution des retraités à la vie économique, sociale et culturelle ainsi que sur les préoccupations et difficultés rencontrées par les personnes âgées dans notre société. Dans le cadre de cette animation nationale qui aura lieu du 2 au 8 octobre 2016, un concert de chant lyrique vous est proposé par la médiathèque de l'Orangerie le jeudi 6 octobre à 15h à la salle des fêtes du Rozat (entrée libre).

Sabine Albert-Crescence, soprano, diplômée de chant lyrique au conservatoire de Grenoble, interprétera des extraits d'airs d'opéras connus de Mozart, Donizetti, Offenbach, Bernstein et Menotti ainsi que des chansons du répertoire du XX^e siècle. Elle sera accompagnée au piano par Sophie Cayuela, également professeur au conservatoire. Deux extraits de *L'Opéra de la Lune* de Jacques Mayoud, d'après les textes de Jacques Prévert, seront chantés avec les enfants de l'atelier périscolaire de l'école du Clos Marchand.

Dimanche 2 octobre
15h à l'Agora (sur réservation)
Comédie musicale
«Le salon d'Ariane»

Judi 6 octobre
15h salle du Rozat
Concert lyrique
«Extraits d'air d'opéras»

Vendredi 7 octobre
15h salle du Rozat
Loto
(réservé aux maisons de retraite et «Club sans soucis»)

Samedi 8 octobre
9h à 16h parc de la mairie
2^{ème} journée de l'électro-mobilité
Découverte des vélos à assistance électrique

[SAISON 2016/2017 DE L'AGORA]

Soirée de présentation de la saison culturelle de la municipalité

Vendredi 30 septembre 2016 à 19 heures

Lors de cette soirée d'ouverture à l'Agora, vous découvrirez en présence de nombreux acteurs :

- les spectacles 2016/2017 de l'Agora,
- les animations organisées par la Médiathèque de l'Orangerie,
- l'action associative artistique avec la participation de Art'SI pour les arts plastiques et de l'AMZOV pour la musique.

Le verre de l'amitié clôturera cette manifestation.

Votre invitation est à retirer à l'accueil de la mairie ou envoyer par courrier sur demande au 04 76 52 52 25 ou sur infospectacle.agora@saint-ismier.fr.

agora
L'AUTRE THÉÂTRE



Vous trouverez, joint à ce journal, le programme des spectacles et ciné-conférences de la prochaine saison.

(Erratum en page 4 : l'exposition Art'SI débutera bien à la date indiquée mais le vernissage aura lieu le mardi 4 octobre 2016 à 18h30).

NOUVEAU Lors de vos réservations en ligne sur www.agora-saint-ismier.com, vous pouvez acheter votre abonnement spectacles, choisir vos places (pour les spectacles en places numérotées) et émettre vos e-billet.

[MÉDIATHÈQUE DE L'ORANGERIE]

L'établissement culturel fête son 30^e anniversaire



La médiathèque fête les 30 ans de son installation dans les murs de l'ancienne Orangerie du Clos Faure

Au programme :

- **exposition photos** du bâtiment datant de 1986 ainsi que des équipes successives de bénévoles et salariées ;
- **10h30** : visite commentée de l'architecture du Clos Faure et de son parc paysagé par Monsieur Roinat, ancien professeur au lycée horticole de Saint-Ismier et paysagiste-géographe ;
- **11h30** : projections d'images commentées du Clos Faure à travers les âges dans la salle des commissions ;
- **12h30** : apéritif en présence de Monsieur le maire, offert par l'association de la bibliothèque de l'Orangerie.

Samedi 10 septembre 2016 de 10h30 à 12h30.

RENCONTRE LITTÉRAIRE

Les écrivains voyageurs

Jean-Yves Loude, vous propose une soirée littéraire originale composée de narrations, lectures et auditions musicales. À travers ses voyages de l'Himalaya au Brésil, il parle de son besoin d'écrire sur les richesses des cultures et sur l'imaginaire des nombreux peuples qu'il a côtoyé de près. Tout juste revenu d'un périple en bateau aux Açores avec sa compagne Viviane Lelièvre, photographe, il partage avec le public adulte et adolescent, les souvenirs écrits et visuels de ce voyage. Une séance de dédicace des ouvrages de l'auteur, en vente sur place, clôturera cette rencontre.

Rencontre avec Jean-Yves Loude, écrivain-voyageur, le vendredi 25 novembre à 20 heures à la médiathèque.

CONTE MUSICAL FANTASTIQUE

L'accordéon, la contrebasse et les pirates



Un Conte musical fantastique pour jeunes enfants

Deux jeunes artistes musiciennes content, chantent, jouent de l'accordéon et de la contrebasse dans ce spectacle destiné aux enfants de 3 à 7 ans. Entre la terre ferme et la mer, deux instruments vivent des aventures musicales, rencontrent des personnages fantastiques... et peut-être le père Noël. Un conte plein de fraîcheur et d'évasion qui fait découvrir des instruments majestueux.

Mercredi 7 décembre 2016 à 15h à la médiathèque.

Pass'culture : Chèque accepté !



DÈS LA RENTRÉE SCOLAIRE, la médiathèque de l'Orangerie acceptera les **chèques jeunes Isère (Pass'culture)**, en complément du paiement de l'adhésion famille. Celui-ci, d'une valeur de 15€, est mis à la disposition des collégiens par le Conseil départemental de l'Isère.

Du nouveau dans la sophro !

Vous cherchez une activité bien-être ? Essayez la sophrologie ludique ! Nouveaux cours collectifs à l'Agora, Maison Pour Tous (MPT), dès le 12 septembre prochain :

- le lundi à 18h45, une heure à soi pour se programmer une bonne semaine ;
- le mercredi à 9h15, idéal pour commencer la journée et faire le plein d'énergie.

Une séance d'essai offerte en septembre.

La sophrologie est une méthode de relaxation dynamique basée sur la respiration et la visualisation, qui permet de libérer les tensions, mettre le cerveau sur off, gérer le stress et les émotions, améliorer le sommeil, la confiance en soi, etc. L'avantage de la sophrologie est de vous rendre autonome à l'aide d'outils simples, ludiques et efficaces. Adaptée à notre vie occidentale, elle est accessible à tous, hommes et femmes de tout âge. Une véritable boîte à outils pour vivre son quotidien plus sereinement.

Contact : Elodie François au 07 68 90 61 95 ou à elodie.f@sophro-wellbeing.fr



Chorale dauphinelle de Saint-Ismier

Forte d'une expérience de plus de 30 ans, la chorale dauphinelle de Saint-Ismier, qui compte une cinquantaine de choristes, donnera fin novembre 2016 trois concerts, de la *Petite Messe Solennelle* de Gioacchino Rossini. Elle donnera une version avec chœur, 4 solistes, 1 pianiste et 1 accordéoniste. Les concerts seront donnés en l'église de Claix le vendredi 25 novembre à 20h30, en l'église de Saint-Ismier le samedi 26 novembre à 20h30 et en l'église Saint-Jean de Grenoble le dimanche 27 novembre à 17h30. Ce dernier concert sera donné en partenariat avec l'association les Blouses Roses, dont l'objectif est d'apporter un « mieux être » aux personnes hospitalisées.

Les billets seront en prévente à 18 € au café Martinet ou sur www.dauphinelle.net (tarif réduit : 13 € pour les jeunes, étudiants et demandeurs d'emploi - tarif à l'entrée : 23 €).

Association FOLKLOR'IA



Venez découvrir les danses traditionnelles d'ici et d'ailleurs, ces manifestations folkloriques aux multiples facettes, dans une ambiance gaie et chaleureuse, à la salle de danse de l'Agora. Rendez-vous le lundi de 19h45 à 21h45 pour les niveaux intermédiaires à avancés, avec Marie-Pierre et Andrée. Rendez-vous le mardi de 14h15 à 15h45 pour les niveaux débutants à intermédiaires, avec Josiane. Reprise des cours le lundi 26/09/16 et mardi 27/09/16 (portes ouvertes les premiers cours).

Renseignements au 04 76 52 33 50 ou 04 76 90 04 79.



L'Alliance Grésivaudan Judo forme des champions

L'Alliance Grésivaudan Judo est un club formateur qui depuis plusieurs années enregistre de très bons résultats sportifs chez les jeunes. C'est une Alliance sportive, avec différents lieux de pratique, très impliquée sur les communes du SIZOV (Bernin, Saint-Nazaire-les-Eymes, Saint-Ismier et Montbonnot) qui comprend plus de 500 judokas. Deux objectifs majeurs ont été atteints, avec notre sélection pour le Championnat de France par équipes en catégories cadets et juniors. À noter également, la sélection de Nicolas Loiodice aux championnats d'Europe Cadets. Par ailleurs, 15 judokas ont participé à un stage au Japon en août dernier, avec visites et entraînements dans l'université de Tenri.

Renseignements : Nicolas Chansseume au 06 85 74 94 30 ou nicolas.chansseume@gm ail.com.

Accueil des Villes Françaises

Vous venez d'emménager sur la commune ? L'association « Accueil des Villes Françaises » (AVF) vous invite à participer :

- Le 14 octobre 2016 à sa grande soirée d'accueil à la salle Décibel donne à Meylan ;
- Le 18 novembre 2016 à un apéritif pour tous à la Grange du Clos des Capucins à Meylan ;
- Le 11 décembre à la fête de fin d'année à la salle du Rozat à Saint-Ismier.

D'autres activités sont prévues pour vous intégrer et rencontrer d'autres nouveaux arrivants.

Contact : 06 89 11 08 17 - avfmeylan@gmail.com www.avf.asso.fr



Maison Pour Tous (MPT)

Dans le cadre de la « Semaine bleue »

en octobre prochain, toutes les activités de la Maison Pour Tous (MPT) seront en « portes ouvertes ». Du lundi 3 octobre au samedi 8 octobre 2016, venez essayer les activités qui vous font envie. Sautez le pas, les membres de la Maison Pour Tous vous accueilleront et vous feront découvrir les activités qu'ils animent.

Pour plus de renseignements, vous pouvez vous rendre sur les sites web suivants : <http://www.saint-ismier.fr/fr/association/1/20372/m-p-t-maison-tous> <http://maisonpourtous.reseaud.esassociations.fr>

Club de gymnastique volontaire de Saint-Ismier

La saison 2016/2017 vient de commencer. Si vous n'êtes pas encore inscrits ou si vous n'avez pas pu vous rendre au Forum des associations le 3 septembre dernier, vous pouvez venir nous rejoindre dans l'un des nombreux cours que nous donnons à l'Agora. Vous en trouverez la liste complète sur notre site : <http://gvsaint-ismier.toile-libre.org>. Deux nouveaux cours se sont ouverts cette saison : Pilates débutants et gym zen.

Si vous avez une demande particulière, vous pouvez envoyer un courriel à : club.gvstismier@gmail.com

Société mycologique et botanique

Exposition mycologique et botanique les 10 et 11 septembre 2016 à Saint-Nazaire-les-Eymes.

Sortie sur le terrain le 10 septembre 2016 à 13h30.

Inscription auprès d'André Simon au 04 76 52 43 65 ou à andresimon38@orange.fr. Enfants accompagnés des parents admis.

Le 11 septembre 2016 à 14h30, conférence sur le thème : « faux-amis, faux semblants » par Gilbert Bonthoux, pharmacien spécialiste en myco-toxicologie.

sept.

> Samedi 10 septembre

La médiathèque de l'Orangerie fête ses 30 ans, par une visite-conférence sur Le Clos Faure, à 10h30 devant la médiathèque.

> Samedi 17 septembre

Journée portes ouvertes à la caserne des pompiers de Saint-Ismier, pour vous faire découvrir les missions, le matériel et les locaux, de 9h à 13h, au 315 chemin de Vergibillon (à côté de la déchetterie).

Journée européenne du patrimoine. À Saint-Ismier, l'édition 2016 est consacrée à la découverte du site du torrent du Manival : circuit découverte avec des guides, rencontre avec des entomologistes et spécialistes du torrent, animations festives prévues à l'arrivée et projection de films. Premier départ à 9h à la maison de l'Office national des forêts (ONF).

Samedi 17 septembre 2016
JOURNÉES EUROPÉENNES DU PATRIMOINE
«LE MANIVAL»
Connaissance et partage d'un territoire
2 départs : 9h et 9h45 bureaux ONF
Promenade guidée autour du torrent par l'ONF, le conseil départemental de l'Isère et le parc naturel régional de Chartreuse
Ateliers découverte et animations à la cabane du Manival
Plus d'infos sur :
www.saint-ismier.fr / Tél : 04 76 52 52 25
Saint-Ismier sur Facebook

> Mardi 20 septembre

Séances de café-lecture de 14h30 à 16h à la médiathèque.

Réunion publique du SIZOV (Syndicat Intercommunal de la Zone Verte) sur l'opération de régularisation des servitudes relatives aux canalisations publiques d'assainissement des eaux usées de 18h à 20h à la salle polyvalente de la Maison des Arts à Montbonnot.

> Jeudi 22 septembre

Édition 2016 de la Coupe Icare, du jeudi 22 au dimanche 25 septembre, à Saint-Hilaire du Touvet/Lumbin. Plus d'infos sur : www.coupe-icare.org



> Dimanche 25 septembre

Cross du Manival, dans le cadre du « Challenge Intercommunal du Grésivaudan ». Inscriptions à 8h30 à l'Agora ou sur www.saint-ismier.fr dès maintenant.



> Vendredi 30 septembre

Soirée de présentation du programme de la saison culturelle 2016/2017 de la mairie à 19h à l'Agora.

octobre

> Dimanche 2 octobre

Comédie musicale *Le salon d'Ariane* (sur réservation) dans le cadre de la « Semaine Bleue » à 15h à l'Agora.

> Mardi 4 octobre

Vernissage de l'exposition de l'association « Art'Si » à 18h30 à l'Agora.

> Jeudi 6 octobre

Concert lyrique dans le cadre de la « Semaine Bleue » à 15h à la salle des fêtes du Rozat.

> Vendredi 7 octobre

Loto dans le cadre de la « Semaine Bleue », réservé aux maisons de retraite et aux membres du Club Sans Souci, à 15h à la salle des fêtes du Rozat.

Conseil municipal à 18h30 à la mairie.

> Samedi 8 octobre

Journée de démonstration de vélos à assistance électrique (VAE) de 9h à 16h au parc de la mairie.

> Samedi 15 octobre

Comédie *Éclats de rir(b)es* à 20h à l'Agora.

> Samedi 22 octobre

Comédie *Le malade malgré lui* d'après Knock à 20h à l'Agora.

> Lundi 24 octobre

Jeune public *Filobal* à 15h à l'Agora.

> Vendredi 28 octobre

Animation « Halloween » de 15h à 17h dans le parc de la mairie.

nov.



Mercredi 7 décembre
Conte musical fantastique, pour enfants de 3 à 7 ans (entrée gratuite sur inscription), à 15h à la médiathèque.

> Samedi 5 novembre

Théâtre classique *Le Tartuffe* de Molière à 20h à l'Agora.

> Vendredi 11 novembre

Cérémonie de commémoration de l'armistice de la première guerre mondiale à 11h30 sur la place de l'église.

> Vendredi 18 novembre

Conseil municipal à 18h30 à la mairie.

> Samedi 19 novembre

Comédie *L'huître* de Didier Caron à 20h à l'Agora.

> Dimanche 20 novembre

Bourse aux jouets, organisée par le Comité des fêtes, de 9h à 15h à l'Agora.

> Mardi 22 novembre

Séances de café-lecture de 14h30 à 16h à la médiathèque.

> Vendredi 25 novembre

Rencontre littéraire écrivain-voyageur (entrée libre) à 20h à la médiathèque.

Accueil des nouveaux arrivants sur Saint-Ismier, en partenariat avec l'association AVF, à 18h en mairie.

déc.

> Jeudi 1^{er} décembre

Spectacle de fin d'année pour les petits (6 mois à 3 ans), organisé par le Comité des fêtes, à 10h à la salle des fêtes du Rozat.

> Lundi 5 décembre

Journée nationale d'hommage aux morts pour la France pendant la guerre d'Algérie et les combats du Maroc et de la Tunisie à 10h45 sur la place de l'église.

> Jeudi 8 décembre

Repas de fin d'année des seniors (inscription auprès du CCAS en mairie) à 12h à l'Agora.

> Samedi 10 décembre

Marché de Noël, organisé par la mairie et animé par le Comité des fêtes, de 9h à 13h au centre du village.

> Vendredi 16 décembre

Concert de Noël, organisé par le Comité des fêtes, à 20h à l'église.

> Lundi 19 décembre

Ciné-goûter, offert par la mairie, à 15h à l'Agora.